

LES DÉCISIONS DRESSÉES PAR L'HUISSIER DE JUSTICE

Eugen HURUBĂ*

RÉSUMÉ: *L'huissier de justice, dans l'exercice de sa profession, à part les actes de procédures, rédige aussi des décisions, en tant qu'actes de disposition, dans les plus importants moments de l'exécution forcée.*

Notre étude vise à identifier les moments où l'intervention de l'huissier, dans l'activité d'exécution forcée, d'avère obligatoire et se matérialise par la délivrance d'une décision.

MOTS-CLÉS: *acte d'exécution, décision, disposition de l'huissier*

JEL CODE: *K 4.*

* Maître de conférences, Université „Petru Maior” de Tîrgu Mureş, ROUMANIE.